

Fiche d'identification

des éléments du patrimoine culturel immatériel

Costume féminin de cérémonies dans le Grand Est : savoirs et savoir-faire associés à la confection et à la parure de la « Gandoura » et de la « Melehfa »

Fiche d'identification pour les éléments du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) –		
	Intitulés des champs	Notices explicatives
1	NUMERO(S) D'INVENTAIRE	
1.1	Numéro d'inventaire	2023/25-05-23/01
2	IDENTIFICATION DE L'ELEMENT	
2.1	Nom de l'élément	Costume féminin de cérémonies dans le Grand Est : savoirs et savoir-faire associés à la confection et à la parure de la « Gandoura » et de la « Melehfa »
2.2	Autre(s) nom(s) de l'élément	-
2.3	Brève définition et indication du(des) domaine(s) de l'élément	Endiverses occasions de célébrations, cérémonies festives et rites de passage, les femmes citadines et rurales de l'Est du pays exhibent « Gandoura » et « Melehfa » brodées, coiffées et parées de bijoux confectionnés par des artisans selon des canons et des savoirs transmis de génération en génération.
2.4	Brève définition et indication de la (des) communauté(s), du(des) groupe(s) ou, le cas échéant, les individus détenteurs de l'élément	<p>Les communautés sont constituées des artisanes et artisans de confection, de broderie et de bijouterie des départements du Grand Est du pays, spécialisés dans la Gandoura, la Melehfa, le Caftan, le Quat, le Lhef, et les officiantes des cérémonies festives.</p> <p>Plusieurs corps de métiers, activant en ateliers ou à domicile interviennent dans la confection et les ornements de ces vêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Tisserands : tissage d'étoffes fines «lhaf», «lougaa» -Couturières et couturiers : réalisation de patrons et couture -Créatrices et créateurs de motifs : Dessin «racham» et découpe «farad» des motifs -Artisanes et artisans d'ornementation : réalisation de broderie «elmedjboud, elfetla», pose de perles et

		<p>décoration des coiffes</p> <p>-Habilleuses-coiffeuses traditionnelles ou cabinet d'esthéticiennes de ville</p> <p>Les parures sont réalisées par des bijoutiers spécialisés (or ou argent) activant en ateliers.</p> <p>Les praticiennes sont les femmes de tous âges, citadines ou rurales habillées et parées aux cérémonies de mariages, de circoncisions, de nouvel an (Yennayer et Mouharem), de fêtes nationales et religieuses et à toutes occasions appelant la représentation.</p>
3	LOCALISATION ET DIFFUSION TERRITORIALE (indiquer le lieu où l'élément est visible et/ou pratiqué ; il est à noter que selon la Convention de 2003, un lieu peut être un élément du PCI)	
3.1	Wilaya	<p>L'élément est présent dans les wilayas du Grand Est : Annaba, Batna, Béjaia, Biskra, Bordj Bou Arreridj, Constantine, Djelfa, El Oued, Guelma, Jijel, Khenchela, Laghouat, M'Sila, Sétif, Skikda, Souk Ahras, Tebessa et Touggourt.</p> <p>L'élément notamment par ses vêts exprime une identité locale du Grand Est du pays .</p> <p>Aujourd'hui, la pratique de l'exhibition de ces costumes traditionnels lors de cérémonies festives est présente dans de nombreuses régions du pays.</p>
3.2	Daïra	-
3.3	Commune	-
3.4	Village	-
3.5	Adresse des personnels administratifs référents des associations culturelles en charge de cet élément du PCI	
3.6	Coordonnées GPS (X, Y)	-
3.7	Présence dans d'autres lieux	
3.8	Zone(s) d'influence	-

4	STATUT JURIDIQUE DE L'ELEMENT	
4.1	Régime de protection	Inscrit dans la liste des éléments du Patrimoine Culturel Immatériel dans la Banque Nationale de Données du Patrimoine Culturel Immatériel à Alger : CNRPAH, 3 rue Franklin D. Roosevelt, Alger
4.2	Justification de la protection	Il se manifeste un regain d'intérêt au niveau national, toutes régions confondues, pour l'habit traditionnel entraînant un accroissement des activités liées à l'artisanat, la confection, la broderie et le bijou. L'inscription de l'élément favorisera le renforcement de son usage intracommunautaire et intercommunautaire et encouragera l'extension de sa pratique notamment par les jeunes générations comme vêtement et comme fait culturel et anthropologique incluant la fabrication, le port et l'exhibition de ce costume.
5	CARACTERISTIQUES DE L'ELEMENT	
5.1	Description	<p>En diverses occasions de célébrations, cérémonies festives et rites de passage, les femmes citadines et rurales de l'Est algérien exhibent « Gandoura » et « Melehfa » brodées, coiffées et parées de bijoux confectionnés par des artisans selon des canons et des savoirs transmis de génération en génération.</p> <p>La « Gandoura », robe longue évasée en satin ou velours est brodée suivant des motifs floraux et animaliers selon les techniques du fil d'or "elmejboud", "elfetla", "tell" ou de perlage. La coiffe, conique est brodée au fil d'or ou rehaussée de pièces, d'un diadème "eljbine" ou d'une chaîne à médaillon, "khit-errouh". Les parures comportent boucles d'oreille, chaînes de perles ou d'ambre "skhab" et colliers. La taille porte une chaîne, les bras des bracelets "msayess" et les chevilles, des "khelkhal". Par-dessus peuvent se porter vestes "quat et quwiyet", caftans brodés selon les mêmes techniques ou drapés couvrant, "elhaf".</p> <p>La « Melehfa », ample drapé enveloppant, à l'origine sans couture, est soutenue aux épaules par deux broches en argent "abzim" et à la taille par une longue ceinture en cordon de laine colorée. Les surplus de tissus en partie supérieure sont rabattus sur la poitrine et vers le dos. La coiffe est composée d'un turban, "guenour" ou d'un foulard portant des pendentifs ou un diadème "eljbine", les oreilles portent des boucles "mcheref", les bras des bracelets et les chevilles des anneaux, "khelkhal".</p>

5.2	Langue(s) de la pratique de l'élément	Arabe algérien « darrija » et Tamazight
5.3	Modes d'apprentissage/transmission	<p>La transmission des savoirs et savoir-faire liés à la confection et à la parure se fait dans les familles et les ateliers familiaux de confection par transmission de mère en fille, et de père en fils. Les ateliers de bijouterie forment de père en fils et de maître à apprenti.</p> <p>La transmission est assurée de manière formelle par des organismes étatiques (chambres départementales de l'artisanat, centres de formation professionnelle assurant des formations diplômantes pour filles et garçons aux métiers de tissage, de création, de façonnage, de couture et de broderie). Des écoles privées agréées forment aux métiers de l'habit traditionnel.</p> <p>Des associations de sauvegarde du PCI et les ateliers de confection organisent pour leur part des ateliers et des stages.</p>
5.4	Récits liés à l'élément ou qui l'évoquent	Certains fonds d'archives (ex. des archives de la Wilaya de Constantine) renferment des actes de mariage datant des 17 ^{ème} , 18 ^{ème} et 19 ^{ème} siècles mentionnant des éléments de la dote de la jeune mariée offerts par la famille de l'époux et parmi lesquels figurent Melehfa, Qmedja, Hzam et Quaftan.
6	PERSONNES ET ORGANISATIONS ASSOCIEES A L'ELEMENT	
6.1	Identification des porteurs et des informateurs	
6.2	Organisation(s) concernée(s)	<p>Il existe des dizaines d'associations culturelles activant sur le terrain dans les diverses wilayacités : les artisanes et artisans de tissage, de broderie et de couture, les ateliers de confection, les bijoutiers s'organisent en associations et entretiennent des relations de travail avec les Directions de Culture et des Arts, les Musées nationaux et locaux ainsi que les Chambres des métiers et de l'artisanat, pour améliorer les conditions d'exercice de leur métier et notamment l'accès aux matières premières.</p> <p>Différents acteurs institutionnels, à commencer par les Directions de la Culture et des Arts des wilaya, les Chambres des métiers et de l'artisanat, les musées... ainsi que différentes structures existantes telles que les Villages d'artisans et les Maisons de l'artisanat sont concernées et impliquées dans la</p>

		sauvegarde de l'élément.
6.3	Rapport avec la communauté détentrice	
6.4	Pratiques coutumières régissant l'accès à l'élément ou à certains aspects de celui-ci	Aucune.
7	ETAT ET MESURES DE SAUVEGARDE	
7.1	Etat de l'élément et risques d'altérations	
7.2	Processus de transformation ou changement	
7.3	Menaces pesant sur la pratique et sur la viabilité de sa transmission	Aucune menace ne pèse aujourd'hui sur la pratique de cet élément. Sa viabilité et sa transmission sont assurées par ses détenteurs et praticiens.
7.4	Mesures de sauvegarde	<p>- Les Chambres des métiers et de l'artisanat apportent un accompagnement aux activités et productions en lien avec l'artisanat traditionnelle et fournissent un soutien matériel et financier à la formation d'apprentis et à l'acquisition d'équipements et d'outils de travail pour la confection et la bijouterie. Des cycles de formation aux métiers de l'habit traditionnel existent. Il y a lieu d'amplifier ces mesures de soutien en leur imprimant un caractère plus général et plus régulier. D'autres dispositifs d'aide, de programmes gouvernementaux notamment, sont octroyés aux porteurs de projets en lien avec le costume traditionnel, aux ateliers de jeunes, aux femmes travaillant à domicile, aux personnes à mobilité réduite et/ou à besoins spécifiques. Il existe des Villages d'artisans et les Maisons d'artisanat dans plusieurs wilaya.</p> <p>- La promotion et la visibilité du costume traditionnel sont assurées par les nombreuses expositions, salons, foires, festivals, concerts, défilés, concours, journées d'étude, rencontres culturelles organisés régulièrement par différents musées, établissements, institutions culturelles de plusieurs chefs-lieux de wilaya et centres culturels relevant du Ministère de la Culture et des Arts.</p> <p>- La sauvegarde de l'élément sous-entend un travail de recherche et de documentation continus, actuellement conduit par plusieurs équipes de chercheurs du CNRPAH notamment. L'Annexe du CNRPAH de Aïn Mlila dédiera un département</p>

		spécifique au costume de l'Est algérien.
8	COLLECTE DE DONNEES	
8.1	Consentement et participation de la communauté/du groupe à la collecte des données	<p>L'inscription de cet élément à l'inventaire national est l'aboutissement d'une démarche entreprise par des artisanes et artisans, des responsables d'ateliers de confection et de bijouterie traditionnelle et des associations désireux de préserver, protéger et promouvoir l'habit féminin du Grand Est.</p> <p>Les institutions du Ministère de la Culture et des Arts, les Directions de la Culture et des arts, les Chambres des métiers et de l'artisanat, coordonnées par le CNRPAH ont entrepris de consulter et de mobiliser tous les acteurs de la société ayant à avoir avec les éléments de ce costume et les cérémonies de son exhibition.</p> <p>Aucun problème n'a été rencontré lors de la phase de collecte des données.</p>
8.2	Restriction s'il y a lieu à l'utilisation des données inventoriées	Aucune restriction
8.3	Contraintes pour la collecte des données	Aucune
Date de rédaction de la fiche : Rédaction de la fiche : Octobre à Décembre 2022		
Auteur de la fiche (personne et/ou institution) : CNRPAH		
Pré-validation technique :		
Validation finale : oui		